

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Christine RUFFON, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 septembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Brigitte VULLIET, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/115 - MONTREMONT – CESSION DE LA PARCELLE H 514

La commune est propriétaire de la parcelle forestière H 514 située à Montremont, d'une surface de 2 576 m². Il s'avère qu'elle est enclavée par des parcelles appartenant à M. PAUGAM. Son exploitation est donc difficile.

Il a été proposé à M. PAUGAM de lui vendre cette parcelle au prix de 1 000 €, ce qu'il a accepté le 14 juin 2024.

France Domaine, par avis rendu le 23 mai 2024, ne s'oppose pas à cette vente pour ce montant.

Les frais de notaire et de géomètre, le cas échéant, étant pris en charge par M. PAUGAM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la vente de la parcelle section H n°514 à M. Paugam, au prix de 1000 €.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSDITS

.../...

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 074-217402809-20240912-CM24115-DE

S²LOW

THÔNES, le 17 septembre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance,

Brigitte VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 23 SEP. 2024 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 23 SEP. 2024

THÔNES, le 23 SEP. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET